

DÉPARTEMENT DU VAL d'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU
PETIT ROSNE**

**Opération n° 539-MOM-84 – Réhabilitation des réseaux
d'engouffrement du parking rue Pierre SALVI
à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT**

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE
D'OUVRAGE MANDATÉE ÉTUDE - TRAVAUX
N° 582**



**SYNDICAT MIXTE POUR
L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DU CROULT ET PETIT ROSNE**
Rue l'Eau et des Enfants
95 500 BONNEUIL EN FRANCE

V0	V1	V2	JUN 2016
V3	V4	V5	

Avenant n° 1 à la convention pour l'opération n° 539-MOM-84 – Réhabilitation des réseaux d'engouffrement du parking rue Pierre SALVI à SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Entre :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne dont le siège est situé Rue de l'Eau et des Enfants à Bonneuil-en-France (95500), représenté par Monsieur Guy Messenger, président du S.I.A.H, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération du Comité syndical en date du _____ désigné ci-après par « le syndicat ».

D'une part,

Et

La Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, représentée par Monsieur Alain LORAND Maire de la Commune, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée ci-après par « la commune ».

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation de l'étude et des travaux a été signée entre le SIAH et la commune le 03 septembre 2013 concernant l'opération n° 539-MOM-84 – Réhabilitation des réseaux d'engouffrement du parking rue Pierre SALVI.

Cette convention a pour objet de combler la canalisation existante, de poser une canalisation d'eau pluviale en fonte de diamètre 400 millimètres sur 55 mètres linéaires pour récupérer la canalisation de diamètre 700 millimètres en amont du croisement de la rue de la Cité et rue de la mairie et de reprendre l'avaloir en aval de la rue Pierre Salvi.

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PRÉSENT AVENANT :

Le montant prévisionnel a été estimé à 54 000 € HT y compris dépenses connexes.

La réfection des enrobés ayant été pris en charge par la commune, la moins-value du prix correspondant, entre autres, à cette prestation a été de 3 600 € HT.

Par ailleurs, lors de la pose du collecteur d'eaux pluviales aux abords du ru de la Marlière, il a été constaté un affaissement de l'avaloir qui a amené l'entreprise à purger le terrain environnant. De plus, la canalisation reprenant le fossé longeant la RD301 a montré la présence, lors du terrassement, d'un branchement mal positionné, en piquage direct sur cette même canalisation.

Cette situation a entraîné un dépassement du montant initial prévu dans la convention.

I) DISPOSITION FINANCIÈRE

L'avenant présente un montant de 2 088,74 € HT, soit une augmentation de 3,9 % du montant initial.

II) ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Les dispositions du présent avenant prendront effet au terme de la transmission de la délibération d'approbation de cet avenant par le SIAH du Croult et du Petit Rosne au Représentant de l'Etat et de sa publication au sein du SIAH

Fait en deux exemplaires originaux, le

Alain LORAND,

Maire de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT.



Guy MESSAGER



Président du SIAH,
Maire honoraire de Louvres.

